

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 18/21

ESSAI POUR ÉLIMINER UNE EXIGENCE DE PLANIFICATION DE VOL DES ROUTES AÉRIENNES NORD-AMÉRICAINES EN DIRECTION EST

(Remplace l'AIC 34/20)

Contexte

Depuis plusieurs décennies, les exploitants d'aéronefs en direction est depuis l'Amérique du Nord vers l'Europe sont tenus d'indiquer dans leur plan de vol une route aérienne nord-américaine (NAR) comprenant le point d'entrée océanique (OEP) associé de leur route océanique préférée, comme l'indique le *Supplément de vol – Canada* (CFS).

Les exploitants ayant exprimé un désir de déposer leurs plans de vol de façon plus efficace et d'optimiser leurs routes, NAV CANADA et la Federal Aviation Administration (FAA) ont lancé un projet dans le but d'éliminer, à titre expérimental, cette exigence de planification de vol, tel qu'indiqué ci-après.

Détails de l'essai

À compter de janvier 2020, les aéronefs au départ de plusieurs villes nord-américaines pourront optimiser leurs routes en fonction de l'OEP. L'essai en cinq étapes visera un nombre croissant de points de départ et d'exploitants. D'autres points de départ seront envisagés au fil du temps lorsque l'incidence du changement aura été évaluée comme il se doit.

Nota : En tout temps, et à toutes les étapes, les aéronefs au départ devront toujours se conformer aux routes de départ, aux structures et (ou) aux restrictions depuis l'aéroport de départ. Les routes optimisées ne commenceront qu'à partir des points situés dans l'espace aérien du Centre de contrôle de la circulation aérienne en route (ARTCC) de Boston, dans la région d'information de vol (FIR) de Moncton ou dans les deux. Une fois à l'intérieur de cet espace aérien, les routes aléatoires jusqu'à l'OEP seront permises.

Étape	Date	Description
Étape 1	Du 6 janvier 2020 au 19 janvier 2020	Tous les vols d'Air Canada au départ de CYYZ et de CYUL exploités dans la structure des routes organisées (OTS) n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.
Étape 2	Du 20 janvier 2020 au 2 février 2020	Tous les vols au départ de CYYZ et de CYUL exploités dans l'OTS n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.
Étape 3	Du 3 février 2020 au 16 février 2020	Tous les vols des étapes 1 et 2 et les vols d'American Airlines au départ de KORD exploités dans l'OTS n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.
Étape 4	Du 17 février 2020 au 1 ^{er} mars 2020	Tous les vols au départ de CYYZ, de CYUL et de KORD exploités dans l'OTS n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.

Étape	Date	Description
Étape 5	Du 2 mars 2020 au 16 mars 2020	Tous les vols au départ de CYYZ, de CYUL, de KORD, de KDTW et de KMSP exploités dans l'OTS n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.
Étape 6	Septembre 2020	Tous les vols des étapes 1 à 5 et les vols au départ de KATL, de KCVG, de KDFW, KIAH, KMIA, KSAV, ainsi que de tous les aéroports du Mexique, d'Amérique centrale et du nord-ouest (NW) des Caraïbes exploités dans l'OTS n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.
Étape 7	Du 16 octobre 2020 au 29 octobre 2020	Tous les vols des étapes 1 à 6 et les vols au départ de JFK exploités dans l'OTS n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.
Étape 8	Du 30 octobre 2020 au 12 novembre 2020	Tous les vols des étapes 1 à 7 et les vols au départ de KEWR, de KMEM et de KSDF exploités dans l'OTS n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.
Étape 9	Du 13 novembre 2020 au 1 ^{er} mars 2021	Tous les vols des étapes 1 à 8 et les vols au départ de KBOS, de KPHL et de KIAD exploités dans l'OTS n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.
Étape 10	Du 2 mars 2021 au 2 novembre 2021	Tous les vols au départ de tous les aéroports n'auront pas à indiquer la NAR associée figurant dans le message de poursuite quotidien.

Selon son incidence opérationnelle, l'essai peut être interrompu via NOTAM en tout temps.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
 Service à la clientèle
 77, rue Metcalfe
 Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693
 Téléc. : 877-663-6656
 Courriel : service@navcanada.ca



Stephanie Castonguay
 Directrice, Gestion de l'information aéronautique et opérations aériennes